

*Permanent Mission of the Republic of the Congo  
to the United Nations*

*Mission Permanente de la République du Congo  
auprès des Nations Unies*

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO  
AUPRES DES NATIONS UNIES**  
866 Second Avenue – 2<sup>nd</sup> Floor  
New York, N. Y. 10017  
Tel: (212) 832 6553/832 6583 \* Fax: (212) 832 6558  
E-mail [congo@un.int](mailto:congo@un.int)

**INTERVENTION DE  
MONSIEUR LE MINISTRE A LA PRESIDENCE,  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,  
DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES MUTILES DE GUERRE,  
LE GENERAL DE DIVISION JACQUES YVON NDOLOU  
A LA CONFERENCE  
CHARGÉE D'EXAMINER LES PROGRES ACCOMPLIS  
DANS L'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION DES  
NATIONS UNIES EN VUE DE PREVENIR, COMBATTRE ET  
ELIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES  
SOUS TOUS LES ASPECTS**

**NEW YORK, 27 juin 2006**

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de vous adresser les plus vives félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de la Conférence d'examen et à travers vous, à votre pays le Sri Lanka. Soyez assuré que ma délégation ne ménagera aucun effort pour vous accorder l'appui nécessaire à l'accomplissement de votre mission.

Il y a cinq ans, en juillet 2001, dans cette même enceinte, nous adoptons le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous avons caressé alors le rêve d'un monde qui pourrait juguler à terme le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

En effet, force est de reconnaître que des progrès non moins significatifs ont été accomplis. Cependant, nous devons, par ailleurs, nous rendre également à l'évidence que les réunions d'évaluations biennales tenues en 2003 et en 2005 dont les conclusions font partie des documents de la présente Conférence montrent que le chemin à parcourir est encore long au regard de la persistance des conflits armés et des foyers de tension à travers le monde, de la criminalité organisée, de la violence armée et de la violation des droits de l'homme, en somme du nombre élevé de victimes des armes légères et de petit calibre illicites.

Le trafic illicite de ces armes demeure à la fois un fléau et un des plus grands défis auxquels la communauté internationale se trouve actuellement confrontée.

Aussi, estimons-nous que cette Conférence est le lieu indiqué pour donner une nouvelle impulsion à notre action collective en faveur de l'application du Programme d'Action de juillet 2001.

**Monsieur le Président,**

Comme chacun le sait, le programme d'action adopté en 2001 comprend une série d'engagements aux niveaux national, régional et international.

Au plan international, l'adoption par l'assemblée générale de l'instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites constitue certes une avancée mais demeure encore insuffisante en raison de son caractère non contraignant, d'une part et de l'absence de dispositions sur les munitions, d'autre part.

Le Protocole de l'ONU contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est une avancée importante dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Son

caractère juridiquement contraignant en fait un instrument efficace dans le cadre de la coopération entre Etats.

L'Afrique, continent qui subit les effets les plus dévastateurs des armes légères et de petit calibre est consciente que c'est de manière collective que nous devons faire face à ce fléau. Elle a défini sa position commune adoptée à Bamako le 1er décembre 2000 à laquelle mon pays adhère sans aucune réserve

A cet effet, nous notons avec satisfaction la signature d'accords juridiquement contraignants à savoir:

- Le Protocole de Nairobi sur les armes à feu qui couvre les régions de l'Afrique de l'Est et des Grands Lacs ;
- Le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique Australe ;
- Le Programme de lutte contre les armes légères de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Par ailleurs, nous apprécions très positivement l'existence des programmes nationaux de démobilisation, désarmement et de réinsertion (DDR) mis en place au Burundi, au Liberia, en Sierra Leone et en RDC, pays sortants de conflit, dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

L'évolution récente de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale qui compte onze pays (11) dont sept (07) sont actuellement en situation de post-conflit a montré que le phénomène de la prolifération des armes à feu est contagieux et qu'il constitue une des causes principales de l'insécurité en Afrique centrale.

**Monsieur le Président,**

Le Congo a connu successivement trois guerres civiles entre 1993 et 1999.

Durant ces longues années de conflits armés, environ 74.000 armes ont été acquises par les milices, 24.500 armes ont été pillées ou distribuées à partir des dépôts de l'armée et de la police, tandis que 49.500 armes ont été achetées à l'extérieur du pays.

Au cours de ces années de crises sociopolitiques, le Congo avait sombré dans des violences les plus absurdes, notamment : les meurtres, les vols à main armée, les pillages et les viols.

En pareille circonstance, comme on peut le constater, l'achat et la vente des armes légères et de petit calibre ont une triple justification :

- ⇒ pour les uns, c'est un moyen de protection ;
- ⇒ pour les autres, un moyen utilisé pour satisfaire leurs revendications sociales, politiques et ethniques ;
- ⇒ pour les autres encore, un moyen de vivre, un commerce dont certaines gens tirent un réel profit.

Dans le but de juguler la circulation illicite d'armes à feu, mon gouvernement s'emploie à appliquer autant que possible les recommandations du Programme d'action de juillet 2001 et depuis six ans, des progrès considérables ont été accomplis sur la voie du rétablissement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement congolais a fait du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants (DDR) une de ses préoccupations fondamentales, afin de contribuer au renforcement du processus de paix, de stabilité politique, de sécurité nationale, de réconciliation nationale et de reconstruction socio-économique.

Le bilan des opérations de collecte d'armes dans la période 2003-2005 s'établit à 17.371 armes.

Le 20 mars 2006, à Brazzaville, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies Monsieur Kofi Annan et le Président de la République son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso ont allumé un bûcher au cours duquel 300 armes ont été symboliquement incinérées sur les 800 collectées.

Dans cette même optique le Congo a mis en œuvre pour la période allant de 2006 à 2009, dans le cadre de l'initiative MDRP de la banque mondiale, un projet national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants (PNDR) dont le lancement a eu lieu le 14 février 2006.

Ce projet vise à :

- réintégrer 19.000 ex-combattants auto-démobilisés ;
- désarmer, démobiliser, réinsérer 5.000 combattants et collecter l'équivalent d'environ 10.000 armes de guerre dans la région du Pool et à Brazzaville.

Toutes ces opérations sont menées en application de l'ordonnance n°62/24 du 16 octobre 1962 fixant le régime des matériels de guerre, des armes et des munitions.

Actuellement, mon Gouvernement s'attèle à l'exécution du PNDR qui s'inscrit dans le cadre du Programme Multi Pays de démobilisation et réintégration (MDRP) concernant sept pays d'Afrique centrale.

Ce programme est financé par des bailleurs de fonds étrangers et il prévoit la réinsertion de 30.000 ex-combattants dont 15.000 déjà démobilisés.

En janvier 2006, le Congo et le FMI ont signé un accord de 17 millions de dollars pour la mise en œuvre de ce programme.

Mais nous sommes conscients que la réussite de ce programme nécessite la participation de tous les acteurs nationaux. C'est pourquoi, le Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants organise depuis le début de cette année des séances d'informations avec les institutions parlementaires, départementales et communales sur le PNDR, afin que celles-ci prennent également le relais dans la mobilisation et la sensibilisation des populations sur l'intérêt de restituer les armes ou de révéler les caches d'armes.

Nous sommes heureux de noter que des comités départementaux ont été mis en place pour susciter l'adhésion des populations à ce programme.

**Monsieur le Président.**

Nous ne saurions terminer notre propos sans mentionner la question de la violation des embargos sur les armes dans la mesure où elles contribuent à faire perdurer les situations de conflit.

C'est pourquoi, ma délégation fait siennes les préoccupations du Président de la conférence qui demande de tenir compte des résolutions 1379 (2001), 1460(2003), 1539(2004) et 1612(2005) du Conseil de Sécurité sur la protection des enfants dans les conflits armés, ainsi que du respect des embargos sur les armes.

**Monsieur le Président,**

Le renforcement de la coopération internationale est et restera le moyen le plus sûr pour faire face à ce fléau. Nous formons le vœu que cette conférence d'examen y participe. C'est pourquoi ma délégation appuie la mise en place d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé de réprimer les activités frauduleuses des courtiers.

Je vous remercie.